

Zeitschrift: Bulletin de la Société suisse de Numismatique
Herausgeber: Société Suisse de Numismatique
Band: 2 (1883)
Heft: 9

Rubrik: Chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

» signoria di tal nome, e vicina alla città di Ginevra. Claudio
» Denis e Benedetto Doppes, ne furono i maestri, ma dopo tre
» anni di poco lavoro fù questa zecca chiusa, indi quel baliaggio
» ceduto alla Francia nel 1601. »

Lausanne, le 8 octobre 1883.

C. F. TRACHSEL, Dr.

Localisation

d'une bractéate suisse non domiciliée jusqu'à ce jour.

Une circonstance fortuite vient de me mettre à même de localiser une bractéate publiée et figurée dans ce Bulletin II^e année, numéro 1, dans l'article intitulé : *Bractéates suisses inédites*.

C'est le numéro 10 de la planche, représentant *un coq*. Cette bractéate doit appartenir à l'Abbaye de St-Gall.

Durant la période de la frappe des bractéates suisses *Eglolf Blarer* (Blaarer) de Constance était Abbé de St-Gall de 1426 à 1444. On sait que les armes de la famille *Blaarer* sont *un coq*. C'est à cet Abbé que l'on peut attribuer la bractéate en question. C'est donc la première bractéate saint-galloise attribuable avec certitude à un Abbé. Personne n'ignore que les petites monnaies des princes de l'église portent *presque* toujours seulement les armes de la famille du prélat.

De récentes trouvailles ayant considérablement augmenté le nombre des bractéates de cette Abbaye la série promet d'en être bientôt une des plus riches de la Suisse.

Lausanne, le 8 octobre 1883.

C. F. TRACHSEL, Dr.

Chronique.

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos collègues que *M. Paul Stræhlin*, ci-devant à Genève, et qui par suite d'absence avait été considéré comme démissionnaire, vient de nous écrire et *continue à faire partie* de la Société.

Son adresse actuelle est : *An der Schleuse 7, Berlin*.

Nous sommes heureux de nous être trompés et de conserver au milieu de nous ce membre *fondateur* de notre société.

Notre collègue **M. Emile Rod**, à Fribourg, avait exposé à Zurich une charmante collection de ses reproductions galvanoplastiques.

Plats antiques, bas reliefs, médailles, bustes même : tout était exécuté de mains de maître. Aussi le Jury a-t-il décerné *un diplôme à M. Rod.*

Nos sincères félicitations à notre collègue pour ce brillant succès, qui, espérons-le, l'encouragera à persévérer dans la pratique d'un art aussi utile à nos études qu'agréable aux amateurs.

La *Gazette de Lausanne* du 13 octobre annonce qu'à la suite de fouilles faites à Andermatt, on a trouvé plusieurs squelettes humains et des monnaies d'or et d'argent, portant l'effigie des rois de France Charles VIII et François I^{er}, enveloppées dans une pièce d'étoffe encore bien conservée. — Les détails nous manquent.

La direction des Monnaies en France a décidé de retirer toutes les monnaies d'or qui ont été frappées au système décimal dans ce pays depuis 1795 jusqu'au 1^{er} janvier 1877 ; ce sont les pièces de 40 fr. et de 20 fr. à l'effigie de Napoléon 1^{er} ; les pièces de 40 et de 20 fr. de Louis XVIII ; les pièces de 40 et de 20 fr. de Charles X ; les pièces de 20 fr. de la République de 1849 et de 1851 avec buste de la République ; les pièces de 100, de 50, de 20, de 10 et de 5 fr. de Napoléon III, et les pièces de 20 fr. de la République de 1870 à 1876.

Le nombre de ces monnaies d'or s'élevait originairement à 71,082,860, et représentait une valeur de 8,251,328,420 fr.

Bibliographie.

Les armoiries de Neuchâtel. Notice historique illustrée, par **M. Maurice Tripet**, étudiant en droit. — Neuchâtel, imp. de L.-A. Borel, 1883.

Lorsque l'article : *L'écusson de Neuchâtel* était déjà livré à l'imprimeur pour le 8^{me} fascicule de notre *Bulletin*, nous ignorions que la même question était le sujet d'étude d'un Neuchâtelois,